

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE D'ORSAY 2022-2025

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif de plusieurs mois avec les partenaires de la commune dans le cadre plus général de l'écriture du projet éducatif municipal. Pour cela, entre septembre 2021 et juin 2022 ont été organisés :

- *une enquête à destination des familles orcéennes,*
- *une enquête à destination des enfants entre 6 et 11 ans,*
- *six groupes de travail avec tous les partenaires, soit 59 personnes.*

Un avenant pour modification est proposé au Conseil municipal du 27 juin 2024 afin d'actualiser l'offre d'accueil pour les enfants de 6 à 11 ans suite à la reprise en régie du temps d'accueil périscolaire du mercredi et du temps extrascolaire.

I – DIAGNOSTIC

1- Etude de la démographie et sociologie de la population

La ville d'Orsay se situe au sud-ouest de l'agglomération parisienne à environ 30 km au sud de Paris et au nord-ouest du département de l'Essonne à environ 27 km d'Évry, préfecture du département.

Ce territoire « pôle d'innovation et de recherche » avec un ensemble de structures universitaires et scientifiques fait partie de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay, née le 1er janvier 2016.

Étendue sur 742 hectares dont 329 d'espaces verts et boisés classés (dont 4 lacs et 2 parcs), la ville est découpée en trois quartiers : Centre-ville, Mondétour, Guichet.

Un territoire en mutation

Au cours des années à venir, des travaux d'ampleur auront lieu à Orsay et dans ses environs et auront un impact non négligeable : l'augmentation de plusieurs milliers d'habitants dans la décennie à venir.

Le logement

Parmi les 2 409 foyers bénéficiaires des prestations logement, **83 % sont locataires dans le parc privé** et 11 % dans le parc public. Les résidents en foyer (*Crous, maison de retraite, foyer de jeunes travailleurs, etc.*) représentent 6 % des bénéficiaires et les propriétaires accédants 0 %. Par ailleurs, 0 % est en situation d'impayé de loyer en décembre 2018 (2 % en Essonne).

8 % des résidences principales de la commune sont des logements sociaux (19 % en Essonne).

La population d'Orsay : dynamisme démographique

La commune d'Orsay recense **17 011 habitants** en 2019. La population a connu une augmentation de + 5 % entre 2011 et 2016 (idem Essonne).

Une population jeune

En 2016, 26,2% de la population a entre 15 et 29 ans (source INSEE). Plusieurs raisons expliquent cette importante présence des jeunes :

- × L'implantation de l'Université Paris-Saclay, une des plus grandes Universités de France,
- × L'existence de 5 résidences étudiantes et la présence de bailleurs privés pour étudiant-e-s.

Une population relativement familiale

En 2016, selon l'INSEE, **47,1%** de la population orcéenne vit en couple avec au moins un enfant et 7,3% en tant que mono-parent.

Une population diplômée et active

Plusieurs analyses ressortent des statistiques INSEE, à savoir que :

- 60,9% de la population de plus de 15 ans est diplômée de l'enseignement supérieur (dont 64,5% pour les hommes et 57,5% pour les femmes). Ceci explique le fait que 48,4% de la population est cadre ou de profession intellectuelle supérieure, en 2016.

- 69,8% de la population de 15 à 64 ans est active et 30,2% est inactive, dont 22,7% sont des étudiants ou des stagiaires.

D'après les statistiques INSEE et CAF, il semble y avoir dans les quartiers plusieurs similarités envisageant Orsay sous deux angles, à savoir :

- Fond Mondétour, de Haut Mondétour, du Viaduc Ouest et du Haut Guichet : quartiers « familiaux » où la tranche d'âge la plus importante est 40-59 ans.
- Viaduc Est et du Bas Guichet : quartiers « étudiants » qui comptent le plus grand nombre de 16-24 ans, et par conséquent le plus de personnes seules et inactives.

Selon des données CAF, à Orsay, 18 % des foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, soit 1 071 € par mois et par unité de consommation (28 % en Essonne et 24% pour la communauté d'agglomération Paris-Saclay).

2- Les structures qui accueillent les enfants à Orsay

Les équipements *petite enfance*

La commune d'Orsay dispose de 166 places d'accueil pour les jeunes enfants répartis dans 4 multiaccueils : *Le parc* et *à petits pas* au Centre, *la farandole* au Guichet et *le petit prince* à Mondétour. Un relais petite enfance anime le réseau d'assistantes maternelles (au nombre de 32 qui proposent environ 97 places) ; et une crèche associative parentale propose 10 places.

Les équipements scolaires

Rattachée à l'académie de Versailles, la commune accueille 1 309 élèves en 2021, dans ses écoles publiques, dont 432 en maternelles et 877 en élémentaires répartis ainsi :

| | | | |
|------------------------------|---|------------|------------|
| Quartier du Centre | école maternelle du Centre 4 rue Serpente | 5 classes | 141 élèves |
| | école élémentaire du Centre 8 rue Serpente | 10 classes | 273 élèves |
| Quartier du Guichet | école maternelle du Guichet 1 rue du Guichet | 3 classes | 75 élèves |
| | école maternelle de Maillecourt 23 rue Alain Fournier | 3 classes | 78 élèves |
| | école élémentaire du Guichet 1 impasse René Paillole | 11 classes | 296 élèves |
| Quartier de Mondétour | école maternelle de Mondétour 2 avenue de Montjay | 5 classes | 138 élèves |
| | école élémentaire de Mondétour 74 Route de Montlhéry | 12 classes | 308 élèves |

Sont aussi présents sur la commune :

- deux établissements privés catholiques :
 - l'école maternelle et élémentaire Sainte Suzanne (+/- 315 enfants),

- le cours secondaire d'Orsay maternelle et élémentaire (pédagogie inspirée de Maria Montessori), un collège et un lycée (+/- 400 enfants),
- deux collèges (1200 élèves),
- et un lycée (2266 élèves).

Les équipements culturels et sportifs

La ville dispose de plusieurs équipements culturels et sportifs :

- une médiathèque dans le centre-ville ainsi que deux annexes dans les quartiers du Guichet et de Mondétour,
- un auditorium, un centre d'exposition (*la Bouvêche*) et une salle de spectacle (*salle Tati*),
- une MJC (*espace Tati*),
- une maison des associations,
- un office de tourisme,
- un conservatoire de musique à rayonnement départemental,
- un stade nautique,
- trois gymnases et un stade avec deux terrains de rugby, quatre terrains de foot et une piste d'athlétisme,
- onze courts de tennis,
- un skate park.

3- Périmètre d'activités et inventaire des moyens humains

Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la commune d'Orsay. Le service scolaire et périscolaire fait partie de la Direction des familles et du parcours éducatif et citoyen qui regroupe également le service du jeune enfant, le service entretien, le service restauration, le pôle accueil familles, le service jeunesse et un chargé de mission numérique éducatif.

4

Le périmètre d'activités du service

Le service scolaire et périscolaire gère :

- l'accueil périscolaire des enfants entre 3 et 11 ans des écoles publiques,
- l'accueil extrascolaire des enfants des écoles maternelles publiques,
- l'organisation des séjours d'été (environ 30 places chaque été) via un prestataire,
- le partenariat avec le CESFO qui accueille les enfants d'âge élémentaire le mercredi après-midi et pendant les vacances,
- l'organisation du carnaval municipal en lien avec le service évènementiel,
- le partenariat avec l'éducation nationale sur le temps scolaire.

Inventaire des moyens humains

Le service scolaire et périscolaire compte, au 1^{er} avril 2022 :

- 16 ATSEM,
- 3 coordinatrices périscolaires,
- 4 directrices CLM,
- 7 agents d'accueils périscolaires,
- 33 animateur-trices,
- 28 agents d'études, dont 20 enseignants,
- 15 agents de pause méridienne,

- 1 coordinatrice pédagogique éducatrice de jeunes enfants,
- 1 médecin référent,
- 1 assistante administrative,
- 1 adjointe et 1 responsable de service scolaire et périscolaire.

4- Inventaire des locaux périscolaires

Les bâtiments scolaires concernés par l'application du PEDT sont :

Les accueils de loisirs élémentaires organisés dans les écoles élémentaires.

Les accueils de loisirs maternels :

- Accueil de loisirs maternelle du Centre, les tchoupys : 6 rue Serpente
- Accueil de loisirs maternelle du Guichet : 1 rue du Guichet
- Accueil de loisirs maternelle de Maillecourt : 23 rue Alain Fournier
- Accueil de loisirs maternelle de Mondétour : 2 avenue de Montjay

L'accueil périscolaire

L'accueil des enfants de maternelles, pendant les temps périscolaires, se fait dans les écoles ou dans les ALM.

L'accueil des enfants d'élémentaires, pendant les temps périscolaires, se fait dans les écoles. Il n'y a pas d'ALSH pour les enfants d'élémentaires organisé par la commune. Il est délégué à une association du CNRS, le Centre d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay (CESFO), partenaire de la commune d'Orsay, entre 13h30 et 18h30 le mercredi.

5

L'accueil extra-scolaire

Pendant le temps extra-scolaire, les enfants de maternelles sont accueillis dans les 4 accueils de loisirs maternels de la ville entre 7h30 et 18h30.

A compter du 1^{er} septembre 2024 les enfants d'âge élémentaire sont accueillis dans les centres de loisirs élémentaires de la ville pour le temps périscolaire du mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

~~Les enfants d'âge élémentaire sont accueillis à l'ALSH du CESFO, comme pour le mercredi après-midi, entre 8h et 18h30 pendant les vacances scolaires.~~

5- Les contraintes et les atouts

Les atouts

- Une ville dotée de nombreux équipements (piscine, théâtre, MJC, cinéma, stade, médiathèque...),

- Une ville avec des territoires naturels accessibles depuis chaque ACM,
- Un gymnase dans chaque école,
- Un travail partenarial fort entre les services de la ville,
- Des intervenants sportifs, une médiatrice culturelle, un entraîneur d'échecs et une musicienne intervenante présents sur les temps scolaires,
- Un équipement riche en matériel informatique et robotique dans les classes, avec l'accompagnement d'un chargé de mission numérique éducatif,
- Une volonté politique de mobiliser des ressources et de mettre en place des projets innovants pour les enfants.

Les contraintes

- ~~Un accueil de loisirs élémentaires organisé par une association qui nous empêche de mener des actions plus approfondies en direction des enfants d'âge élémentaire,~~
- Un partenariat avec l'éducation nationale non institutionnalisé, qui dépend des personnalités des directeurs d'école,
- De fortes difficultés de recrutement d'animateurs,
- Un absentéisme important dans les ACM,
- La difficulté d'organiser des formations compte tenu de la tension sur le terrain dû à l'absentéisme.

6- Les acteurs du territoire

Les services internes : petite enfance, jeunesse, scolaire et périscolaire, sports, évènementiel, culturel, CLSPD, chargé de mission numérique informatique.

6

Les partenaires : l'éducation nationale, le CESFO (ACM élémentaire du mercredi et vacances scolaires), Interval (prévention spécialisée), le SDJES, la CAF, les associations de parents d'élèves, MJC Tati.

II – LES VALEURS ET LES OBJECTIFS QUI GUIDENT NOTRE ACTION

1- Les valeurs

- La participation citoyenne des enfants et familles à la vie de la municipalité
- L'éco-citoyenneté
- La construction d'un collectif
- L'égalité filles-garçons
- La responsabilisation et l'autonomie,
- La laïcité
- La sécurité physique et affective des enfants
- Le respect du rythme de l'enfant,
- Le bien-être et l'épanouissement de l'enfant,
- La confiance en soi et l'estime de soi
- Le savoir vivre ensemble et la culture de la paix
- L'équité,

- L'inclusion,
- Le respect, la tolérance et l'ouverture d'esprit,
- La bienveillance et l'empathie,
- La solidarité et la coopération,
- La curiosité et l'esprit critique.

Ces valeurs ont été définies lors de la consultation qui a eu lieu entre janvier et mars 2022 dans le cadre du travail sur le projet éducatif municipal.

2- Les objectifs stratégiques

3 objectifs stratégiques (« ambitions ») sont définis et déclinés en objectifs opérationnels (« axes »):

- Une alliance éducative au service de la réussite de tous
- Consolider une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement de l'enfant
- Une vie dans le respect de soi, des autres et de la nature

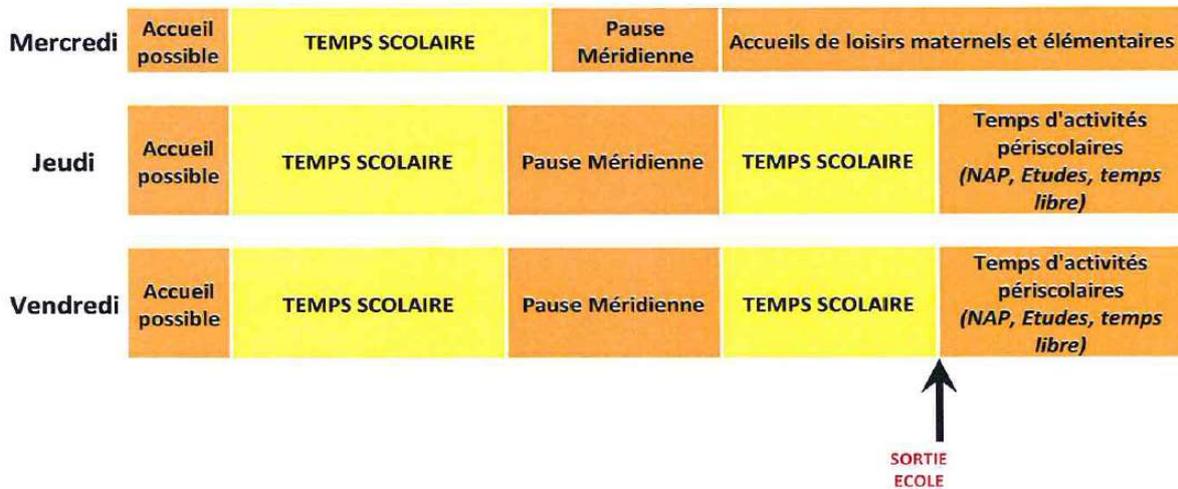
III – LES MODALITÉS PRATIQUES DU PEDT

1- Les horaires scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2014, les enfants des écoles de la ville d'Orsay ont école le mercredi matin : cette journée n'est donc plus considérée comme du temps extrascolaire. Seules les vacances scolaires sont considérées comme du temps extrascolaire.

TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE depuis septembre 2014

| | 7h30 | 8h30 | 11h45 | 13h35 | 15h30 | 18h30 |
|--------------|------------------|----------------|------------------|----------------|--|-------|
| Lundi | Accueil possible | TEMPS SCOLAIRE | Pause Méridienne | TEMPS SCOLAIRE | Temps d'activités périscolaires (NAP, Etudes, temps libre) | |
| Mardi | Accueil possible | TEMPS SCOLAIRE | Pause Méridienne | TEMPS SCOLAIRE | Temps d'activités périscolaires (NAP, Etudes, temps libre) | |



2- Les périodes de la semaine concernées par le PEDT

Les temps périscolaires sont organisés autour des temps scolaires comme suit :

- accueil du matin (maternelle et élémentaire) : entre 7h30 et 8h30,
- pause méridienne (maternelle et élémentaire) : entre 11h45 et 13h35,
- accueil du soir (maternelle et élémentaire) : entre 15h30 et 18h30,
- accueil le mercredi après-midi pour les enfants de maternelles : entre 11h50 et 18h30, pause méridienne inclus,
- ~~accueil le mercredi midi pour les enfants d'élémentaires pour la pause méridienne : entre 11h50 et 13h30.~~

8

3- La tarification appliquée

La tarification est modulée en fonction du quotient familial calculé chaque année.

4- La durée du PEDT

Le PEDT est conclu pour 3 années scolaires et sera réévalué chaque année.

IV – LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PEDT

Ambition 1 - Une alliance éducative au service de la réussite de tous

Axe 1 - Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles

Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordés par la ville d'Orsay en faveur de la coéducation permettent d'atteindre cet objectif.

- La commune s'attache à mettre à disposition des écoles maternelles une ATSEM par classe afin que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.
- Les interventions sur le temps scolaires (éducation musicale, éducation sportive, éducation artistique, échecs...) proposent une offre éducative complémentaire à l'apprentissage scolaire, sur la base des projets d'école. Les modes d'interventions sont différents ce qui permet de faire découvrir autrement, de développer d'autres compétences et de contribuer à la réussite des enfants.
- Le soutien de la ville d'Orsay dans l'organisation des classes de découverte constitue également un moyen pédagogique de favoriser la réussite scolaire des enfants. En effet, en leur donnant la possibilité de participer à un séjour scolaire dans le respect des projets des écoles, la ville d'Orsay contribue à élargir leurs centres d'intérêt.
- L'action de l'association « Lire et Faire Lire » soutenue par la ville d'Orsay constitue également un moyen de favoriser la réussite scolaire des enfants orcéens. Cette association met en place un dispositif national qui favorise l'accès au livre et à la lecture dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. L'association représentée localement par la ligue de l'enseignement de l'Essonne et l'Association des Familles d'Orsay fait intervenir sur le temps périscolaire des bénévoles de plus de 50 ans auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la ville. Ils offrent une partie de leur temps libre à des enfants pour stimuler leur goût de la lecture et encourager la découverte de la littérature. Ainsi, en soutenant les actions de cette association, la ville d'Orsay s'implique à répondre à deux objectifs complémentaires :
 - Le développement éducatif et culturel qui s'inscrit en complémentarité avec ceux visés par les enseignants,
 - L'affirmation du lien intergénérationnel au service de la prévention de l'illettrisme dès le plus jeune âge.
- Les investissements de la ville pour favoriser l'équipement informatique (vidéoprojecteurs interactifs, classes mobiles, robotique, connexion Internet...) de ses écoles améliorent également les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants orcéens et permettent la mutation vers l'école numérique.
- Le positionnement professionnel attendu des animateurs est de favoriser la confiance en soi et l'estime de soi de l'enfant ainsi que son autonomie. Les équipes d'animation sont à l'écoute de l'enfant et de ses ressentis. Pendant la pause méridienne, dès la maternelle, l'enfant est amené à se servir lui-même. Le matériel de jeux est en libre accès le plus possible, afin que l'enfant choisisse et se serve, sans passer par l'adulte. Pendant la pause méridienne, en élémentaire, l'enfant mange quand il le souhaite. La notion de responsabilisation est au cœur des pratiques professionnelles. L'enfant se sent un individu reconnu et ayant toute sa place parmi les autres, adultes ou enfants. Pour asseoir ce positionnement professionnel, les temps de réunion hebdomadaire dont bénéficient les équipes d'animation (entre 1h30 et 3h) sont un rouage central. Ils permettent de questionner les pratiques et de répondre aux difficultés ressenties par des attitudes pédagogiques adaptées. La présence d'une référente pédagogique qui mène des temps d'observation et d'échanges avec les équipes permet également d'ajuster le positionnement professionnel au plus près de ces attentes. (cf. obj 1 et 7 du Projet Éducatif Municipal)
- Les animateurs sont régulièrement sensibilisés à la question de l'accompagnement des émotions grâce à des formations dédiées. (cf. objectif 2 PEM)
- Dans le cadre de la dynamique de montée en compétences, la commune encourage les animateurs non diplômés à passer le BAFA en proposant, avec l'aide du service jeunesse, une session annuelle gratuite pour les agents du service. Cette professionnalisation encourage les

démarches de réflexion pédagogique et l'atteinte d'une posture professionnelle qui favorise confiance et estime de soi pour les enfants. Chaque année entre 1 et 5 animateurs participent à ces sessions BAFA (cf. objectifs 1, 2, 3 PEM).

- Les temps d'activités périscolaires et extrascolaires sont des temps d'apprentissage pour les enfants et considérés comme tels par les animateurs, tout en restant des temps de jeux le plus souvent. Les enfants vivent en collectivité et apprennent les règles de socialisation, car c'est la confrontation avec l'autre qui permet de comprendre ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire et tous les petits réajustements qui permettent à l'enfant d'être accepté dans un groupe et de se faire des amis. Ce processus est long et plus ou moins facile selon les enfants. Les adultes sont là pour rappeler les règles mais aussi pour aider l'enfant à comprendre ce qu'il se passe dans sa relation avec l'autre lorsque cela ne marche pas et à trouver d'autres modes de fonctionnement (cf. objectif 3 PEM).

Pistes de travail : Revoir le partenariat avec l'association lire et faire lire pour déployer des actions le mercredi après-midi en maternelle plutôt que pendant la pause méridienne en élémentaire ; poursuivre la formation des professionnels sur le développement de l'enfant et la posture professionnelle ; définir un processus d'intégration des nouveaux agents sur plusieurs mois avec un accompagnement pédagogique.

Axe 2 - Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

L'enfant se construit :

- dans différents lieux : à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...
- pendant différents temps : scolaire, périscolaire, extrascolaire...
- avec différents partenaires : les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations,
- par les échanges et la confrontation avec ses camarades de son âge et d'âges différents
- par la rêverie et la création.

Les actions développées dans le cadre du PEDT favorisent la cohérence entre les différents temps de l'enfant et entre les différents acteurs.

Depuis 2019, le service scolaire a fusionné avec le service périscolaire, rendant davantage possibles les synergies entre les deux services et entre les temps de l'enfant (cf. objectif 4 PEM).

L'offre éducative développée sur les temps périscolaires et extrascolaires est, en ce sens, définie le plus possible en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins : travailler sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes.

Cette coopération entre acteurs est possible par l'intermédiaire des instances de gouvernance existantes (conseil d'écoles, conseil périscolaire...) qui sont des lieux de travail favorisant la co-construction entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives (cf. objectifs 4 et 8 PEM).

La valorisation du travail mené dans les accueils périscolaires par les animateurs pendant ces temps de rencontre avec les partenaires et les familles s'articule autour de la mise en valeur des projets

menés et du contenu pédagogique derrière les activités. Le magazine municipal est également un média privilégié pour illustrer la dimension d'apprentissage que revêt l'accueil de loisirs (cf. objectif 6 PEM).

Les interventions sur le temps scolaire mises en place depuis de longues années par la ville d'Orsay sont également un moyen pour assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs. Elles permettent de diversifier les modes d'apprentissages et de faire découvrir de nouveaux champs d'activité (cf. objectif 4 PEM).

Des projets « passerelle » sont développés entre tous les âges afin de produire une continuité pour l'enfant et réduire l'inconfort que les passages dans de nouvelles structures peuvent créer (cf. objectif 5 PEM) :

- Un projet « passerelle » CM2/jeunesse permet de faire connaître aux enfants de CM2 l'accueil jeunes du service jeunesse : les animateurs jeunesse se rendent, dans les écoles pendant le temps de pause méridienne au mois de juin.
- Un projet « passerelle » multiaccueils/accueils périscolaires maternels permet de créer du lien avec les futurs parents des enfants de Petite section. Il prend différentes formes selon les sites : accueil des parents individuellement au CLM, temps de rencontre dans les multiaccueils, visite du CLM avec les enfants...
- Un projet « passerelle » grandes sections / CP grâce auquel les enfants de grande section vont découvrir leur future école et ses locaux périscolaires, pendant le temps de pause méridienne, pendant le temps périscolaire du mercredi après-midi et pendant un temps de jeu du soir. Les parents sont également invités à contacter les coordinatrices périscolaires pour une présentation de l'accueil périscolaire élémentaire.

Pistes de travail : renforcer la coopération sur le terrain entre enseignants et animateurs ; créer des projets communs avec les équipes enseignantes ; créer des temps de rencontres institutionnalisés entre équipes enseignantes et d'animation ; proposer la participation des coordinatrices et directrices périscolaires aux conseils d'école.

Axe 3 - Renforcer la communication, l'accès à l'information et la participation des parents et des enfants

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants revêt un caractère important pour garantir la continuité éducative.

Les différents lieux de l'espace éducatif ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles.

Vis-à-vis des parents, cela se fait notamment avec (cf. objectif 9 PEM) :

- la présence dans chaque accueil de loisirs d'un coordinateur du temps périscolaire : relais de communication essentiel et nécessaire pour les parents (possibilité de joindre le coordinateur pendant l'accueil périscolaire directement sur le téléphone portable prévu à cet effet).
- la présence des ATSEM sur le temps périscolaire du soir dans les accueils de loisirs maternels : intermédiaires évidents entre le temps scolaire et le temps périscolaire.
- Le pôle accueil familles : un service composé de 4 agents disponibles sur place aux horaires d'ouverture de la mairie, par téléphone ou par mail pour tous questionnements concernant les inscriptions (crèche, scolaire et périscolaire) et la facturation.
- L'information par le biais :

- d'affichage extérieur des équipes d'animation et des activités proposées aux enfants,
- du site de la mairie www.maire-orsay.fr / découvrir / périscolaire,
- du compte-rendu des conseils périscolaires,
- du livret d'accueil périscolaire remis à jour chaque année,
- d'une lettre d'information de l'élue en charge du service scolaire, périscolaire et petite enfance remise à chaque inscription scolaire.
- La valorisation, devant les parents des productions des enfants réalisées dans le cadre de leurs différentes activités sous la forme d'expositions, de spectacles... Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre les parents ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.
- La mise en place de conseils périscolaires : instances qui permettent de réunir l'ensemble des acteurs notamment des parents représentants des fédérations d'élèves concernés par la mise en œuvre et le suivi du PEDT.
- « Le portail famille » : le service en ligne d'inscription et de facturation des temps périscolaires.
- Une communication renforcée sur les dates d'inscription aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires (édition de flyers pour les familles).
- Les projets « passerelle » entre âges dans lesquels sont inclus les parents : pour les parents d'enfants des établissements d'accueil du jeune enfant qui vont entrer en petite section, pour les enfants de grande section qui vont entrer au CP (parents et enfants peuvent découvrir les lieux avant la rentrée, en juin, à l'occasion de moments dédiés).
- La communication dans le magazine municipal des événements qui ont contribué à animer les accueils périscolaires.

Vis-à-vis des enfants, cela se fait notamment avec (cf. objectif 9 PEM) :

- L'organisation de sondages pour les enfants d'élémentaire afin de recueillir leur avis sur divers sujets (le thème de la semaine du goût, le menu du repas de Noël...),
- Le travail sur la posture professionnelle des agents : être à l'écoute des enfants, considérer leur parole, répondre à leurs sollicitations et leurs besoins. ~~La présence d'une éducatrice de jeunes enfants deux jours par semaine permet de renforcer l'accompagnement professionnel des agents et de donner du sens à leurs pratiques.~~

12

Pistes de travail : rédiger un guide du bien grandir à destination des parents et des enfants ; organiser des cafés des parents ; améliorer l'ergonomie et renforcer les contenus du portail famille ; créer des missions de délégués périscolaires chez les enfants.

Ambition 2 : Consolider une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement de l'enfant

Axe 4 - Favoriser l'accès à l'offre culturelle, sportive et aux loisirs pour tous

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture à tous les enfants orcéens en levant les éventuels obstacles économiques.

Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation financière des familles par la mise en place d'une politique tarifaire équitable basée sur des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux (cf. objectifs 11 et 13 PEM).

Les interventions sur le temps scolaire, dispensées gratuitement pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités sportives (natation, sports divers...) et culturelles (musique, cinéma, visites d'exposition...). Six intervenants

sportifs diplômés pour la pratique sportive scolaire interviennent dans les écoles d'Orsay et véhiculent les valeurs du sport (cf. objectif 12 PEM).

Le programme du service culturel dédié à la jeunesse permet aux enfants, tant sur le temps scolaire que périscolaire de découvrir divers spectacles, expositions... et de participer à des projets favorisant les liens et l'échange avec des artistes (cf. objectif 13 PEM).

La mise en place d'activités sur les temps périscolaires, bénéficie d'une politique tarifaire visant l'égalité d'accès. Elle permet à tous les enfants de s'initier à de nouvelles activités.

De plus, la ville d'Orsay, dans l'organisation des temps périscolaires a souhaité la gratuité pour tous de la première heure (15h30-16h30) de l'accueil périscolaire du soir.

Elle contribue activement à l'égal accès pour tous aux pratiques de loisirs éducatifs.

Des semaines dédiées sont organisées chaque année dans les accueils périscolaires maternels et élémentaires : la semaine du sport (mai), la semaine du goût (octobre), et, depuis 2021, la semaine des arts (mars) dans le but de varier les découvertes et les expérimentations.

Pendant les vacances scolaires, une sortie est organisée chaque semaine avec les enfants accueillis dans les centres de loisirs afin de créer une ouverture vers le monde et de découvrir différents lieux et espaces.

Pistes de travail : développer le partenariat avec le service culturel pendant les temps périscolaires ; développer les actions en lien avec le théâtre.

Axe 5 : Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

13

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences au-delà des connaissances scolaires.

Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être.

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs éducatifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions mises en place sur les nouveaux temps périscolaire et extrascolaire (cf. objectif 3 PEM).

La diversité des thèmes abordés favorise la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants.

Dans sa nouvelle organisation périscolaire, la ville d'Orsay a pris le parti d'impliquer directement l'enfant dans le choix de ses activités. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives de donner aux enfants la capacité de faire leurs propres choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteurs de leur parcours éducatif sur les temps péri et extrascolaires (cf. objectifs 1 et 7 PEM).

La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

L'organisation par la commune de manifestations associant les enfants des écoles maternelles et élémentaires est également un moyen de poursuivre l'objectif d'épanouissement des enfants orcéens. La fête des sciences, Orsay sous les sapins, la Dictée d'Orsay, Essonne verte-Essonne propre, le carnaval sont des manifestations annuelles qui connaissent un succès important sur notre bassin de vie. Elles permettent de créer des passerelles entre le monde scolaire, péri et extrascolaire et le temps libre passé en famille (cf. objectif 20 PEM).

Les interventions d'un entraîneur d'échecs pendant les temps scolaires permettent d'initier chaque enfant d'âge élémentaire pendant sa scolarité au jeu d'échecs. Cette discipline est très complémentaire des disciplines académiques et permet de mettre en avant, grâce à une pédagogie différente, des compétences pour certains enfants en difficultés dans les apprentissages scolaires (cf. objectif 3 PEM).

Orsay est un territoire d'innovation et de recherches, nous recherchons donc à favoriser la culture scientifique dès le plus jeune âge. Pendant les TAP en élémentaire, entre 16h et 17h, un cycle est prévu dans chaque école sur les activités scientifiques grâce à un partenariat avec une association essonniennne reconnue « Évoluscience ». Les enfants, avec du matériel adapté, et au contact d'un animateur spécialiste s'initient aux sciences de façon ludique, en expérimentant et en observant. Nous incitons les enseignants à s'équiper en matériel robotique en étant en lien avec les conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale référents sur le thème et en déployant le matériel nécessaire (cf. objectif 14 PEM).

Pistes de travail : développer un projet intergénérationnel sur les échecs ; favoriser les actions qui inclut les enfants dans le projet (vote, sondage, échanges).

Axe 6 : Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant et favoriser la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Le temps de l'enfant est généralement découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs.

Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant (cf. objectif 16 PEM).

Ainsi, la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a permis de mettre en évidence plusieurs leviers possibles visant à adapter l'offre éducative au rythme de l'enfant :

- L'importance de la matinée dans le processus d'apprentissage des enfants : il a été jugé pertinent d'allonger d'un quart d'heure les 5 matinées pour que l'ensemble des enfants puissent bénéficier de ce temps propice à l'acquisition des savoirs.
- La nécessité de requalifier la pause méridienne comme un véritable temps de remise au calme avant le retour dans les classes : des efforts importants sont menés dans ce sens pour en faire un véritable temps de ressourcement bien articulé avec le temps scolaire.
- La volonté de privilégier l'après-midi pour la pratique des activités sportives, artistiques et culturelles : la réduction du temps scolaire à deux heures l'après-midi a permis à la ville d'Orsay de proposer aux enfants des ateliers d'une heure ce qui permet à chaque enfant pouvant ainsi appréhender l'activité à son propre rythme.

La question de la sieste pour les plus petits est également une préoccupation importante dans le cadre de la mise œuvre du PEDT. Ainsi, les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école

maternelle pour permettre aux enfants des petite et moyenne sections, en fonction de leur besoin, de bénéficier d'un réel temps de repos.

Il s'agira également de poursuivre cette initiative en l'adaptant pour les enfants des écoles élémentaires sur le temps de la pause méridienne. Un espace dédié aux temps calmes, à la lecture et au repos est prévu dans chaque accueil périscolaire élémentaire. Ainsi, l'enfant qui le souhaite peut, durant le temps de la pause méridienne, profiter d'une période de remise au calme avant son retour en classe.

Pendant le temps d'étude, il est permis aux enfants qui ont fini leurs devoirs de lire ou faire des activités calmes avec leurs camarades dans le même cas. Il n'est pas possible d'écourter les séances complètement car cela désorganise le groupe entier (tous les enfants veulent alors faire leurs devoirs le plus vite possible et quitter la salle rapidement).

Les agents du pôle accueil familles, en collaboration avec le service scolaire et périscolaire, indiquent aux parents d'enfants de CP lors des inscriptions périscolaires que le temps d'étude n'est pas forcément adapté à cette tranche d'âge car ils n'ont que très peu de devoirs.

Le PEDT est un outil qui permet à la ville d'Orsay de contribuer à la santé et au bien-être des enfants.

Le temps de la pause méridienne est un moment privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition. Par l'intermédiaire de projets et d'actions spécifiques les enfants sont sensibilisés à l'éducation nutritionnelle et à la culture du goût mais aussi à l'importance de l'alimentation pour la santé (cf. objectif 17 PEM).

Le service de la restauration scolaire a toute sa place dans la mise en œuvre du PEDT. En effet, l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas et les relations quotidiennes qu'entretiennent les agents de la restauration avec les enfants sont autant de moyens permettant de soutenir une alimentation saine et équilibrée auprès des enfants.

En maternelle, les professionnels mangent avec les enfants de sorte à encourager le plaisir de manger en faisant du repas un moment convivial.

Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants pendant le déjeuner ont également un rôle essentiel pour garantir la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

Les activités sportives proposées pendant les temps péri et extrascolaires permettent également de développer auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.

Un médecin référent permet de garantir la mise en pratique et le circuit des PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), école => parents => médecin traitant ou spécialiste => famille => école (médecin scolaire) => mairie (médecin périscolaire) => directeur d'école + directeur périscolaire.

La participation d'un agent périscolaire (médecin, éducatrice, coordinateur ou responsable du service en fonction de la situation) aux équipes éducatives scolaires permet d'assurer une meilleure continuité éducative et un meilleur suivi de l'enfant et de sa famille. Lorsque la situation le nécessite, le directeur d'école en lien avec l'IEN (Inspection Education Nationale) sollicite la responsable périscolaire pour participer aux équipes éducatives. L'intérêt est de co-construire la conduite à tenir auprès de l'enfant et de sa famille et de garantir une continuité des pratiques professionnelles éducatives et du soutien à la parentalité.

La responsable de service participe au CLSPD (Conseil Local de Suivi et de Prévention de la Délinquance) et noue des partenariats avec les acteurs du territoire dans ce cadre.

La Charte des ATSEM permet d'organiser la continuité de l'accueil de l'enfant entre le scolaire et le périscolaire.

La santé, c'est aussi la promotion des activités physiques mais aussi des activités en extérieur car on sait maintenant, grâce aux neurosciences, que l'enfant a besoin d'expérimenter dans la nature et de ressentir les effets des saisons et de l'environnement naturel.

C'est pourquoi nous favorisons sur les temps périscolaires et extrascolaires les activités en extérieur en proposant aux enfants de jouer dehors tous les jours lors de temps libres mais aussi en équipant les accueils périscolaires de matériel qui puisse être disposé à l'extérieur afin de varier les propositions (cf. objectif 10 PEM).

Pistes de travail : sensibiliser les parents aux effets néfastes de la pression scolaire.

Ambition 3 : une vie dans le respect de soi, des autres et de la nature

Axe 7 : Favoriser l'engagement citoyen des enfants et l'égalité filles garçons

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT permettent à chaque enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Il importe d'éduquer chaque enfant dans l'esprit des idéaux tels que la paix, la tolérance, la liberté, l'égalité et la solidarité.

Pour atteindre cet objectif, la ville d'Orsay organise les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sans niveau ni classe d'âge, ce qui favorise l'entraide et la tolérance entre enfants quel que soit leur âge (cf. objectif 19 PEM).

En faisant le choix de laisser les enfants décider seuls de leurs activités périscolaires, la ville d'Orsay favorise l'expression individuelle des enfants afin qu'ils soient acteurs de leurs parcours et non des consommateurs d'activités.

Les équipes d'animation sont incitées à écouter les propositions des enfants et à y répondre favorablement le plus souvent possible, afin que les enfants sentent que leur parole compte. Les pratiques professionnelles mettent l'enfant au centre.

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la ville d'Orsay et les différentes associations communales contribuent également à l'atteinte de ces objectifs. Ces actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine (cf. objectif 20 PEM).

Par ailleurs, il convient d'accentuer notre travail sur l'égalité filles garçons, afin de combattre les préjugés sexistes qui existent parfois dès le plus jeune âge. Dans le cadre des TAP, un travail est mené pour attirer les filles vers les disciplines moins encouragées pour elles (sciences, rugby, foot...), de même les intervenants TAP des disciplines qui attirent moins les garçons sont sensibilisés à travailler leur attractivité auprès de ce public (cf. objectif 18 PEM).

Pistes de travail : créer des espaces de rencontre avec les élus de la ville pendant les temps périscolaires ; former les agents à l'égalité filles garçons ; étudier comment dégenrer les cours d'écoles ;

enlever des bibliothèques les livres qui propagent des stéréotypes sexistes ; organiser la représentativité des enfants sur les temps périscolaires en créant des élections de délégués périscolaires ; former les animateurs à la laïcité (cf. objectif 19 PEM).

Axe 8 : Contribuer à l'éducation aux médias, à l'information et au numérique

Entre 6 et 11 ans, il convient principalement de favoriser l'éveil de l'esprit critique des enfants pour contribuer à leur éducation aux médias et à l'information. En recueillant leur opinion et leurs idées à travers des sondages réguliers, l'équipe d'animation initie les enfants à l'analyse critique de leurs pratiques et de leurs souhaits (cf. objectif 21 PEM).

Nous nous devons également d'informer les parents sur les risques liés à un usage précoce des écrans, d'internet et des réseaux sociaux (non autorisés avant 13 ans). Ce travail peut être mené en collaboration avec le CLSPD.

Sur le temps scolaire, les enfants sont sensibilisés à l'usage d'internet grâce au permis internet qui est proposé aux enfants des classes de CM2 (cf. objectif 22 PEM).

Pistes de travail : Former les équipes d'animation à l'éveil de l'esprit critique, aux discriminations (cf. objectif 23 PEM) et à l'éducation aux médias, proposer un café des parents sur le thème des écrans.

Axe 9 : Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable

Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté avec, notamment, des projets sur le temps scolaire et périscolaire portés en collaboration avec le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) dès que cela est possible.

Un projet d'éveil à la biodiversité est mené dans les accueils de loisirs le mercredi. Les enfants d'Orsay vivent en zone urbaine et ne sont pas toujours en lien avec la nature. Ils connaissent parfois mal leur environnement naturel proche alors qu'il y a à Orsay des espaces de biodiversité remarquables. L'objectif est ici de proposer, par une approche ludique, une sensibilisation à la biodiversité et au vivant en permettant aux enfants de se reconnecter à la nature, de leur faire connaître leur environnement proche, de favoriser le bien vivre-ensemble, de leur transmettre, ainsi qu'aux familles, et aux animateur-trices, des connaissances sur le vivant (cf. objectifs 24 et 25 PEM).

Pour cela, nous nous appuyons sur la découverte du rythme des saisons, l'exploration des caractéristiques de nos sols, l'observation et la compréhension du rôle des insectes et des animaux dans l'intérêt de la biodiversité, les connaissances des enfants sur les plantes, les légumes, les herbes aromatiques, les fleurs, la découverte des différents végétaux (les persistants, les vivaces, leurs atouts santé et les aspects nutritionnels), l'intérêt de favoriser la consommation des produits locaux et de saison.

Dans chaque accueil de loisirs un jardin pédagogique est conçu de manière à pouvoir expérimenter et observer la biodiversité, sous la supervision d'un intervenant local spécialisé dans la permaculture. Pour étendre les découvertes, des sorties dans des fermes sont proposées pendant les vacances scolaires et, les mercredis, ce sont des sorties à pieds, à la découverte des zones naturelles proches qui animent les accueils de loisirs.

Pistes de travail : développer l'achat de jeux reconditionnés.

Axe 10 : Sensibiliser à l'inclusion, aux bienfaits d'un climat apaisé et à la lutte contre le harcèlement

La poursuite d'un climat apaisé et apaisant est recherché dans tous les accueils péri et extra scolaires. Des activités sportives, et notamment les sports collectifs (jeux de coopération, football, rugby...), sont utilisés comme support pour prévenir des violences en faisant la promotion des valeurs du sport en équipe et en développant des qualités humaines transposables dans la vie de tous les jours (cf. objectif 12 PEM).

L'acceptation des différences et la valorisation de ce qui nous rend tous complémentaires est recherché par les équipes d'animation (cf. objectifs 19, 20 et 23 PEM).

Les animateurs sont régulièrement formés à la prévention du harcèlement. Un travail de lutte contre le harcèlement est mené en collaboration étroite avec les enseignants et les directeurs d'école. Les parents des enfants impliqués (agresseur ou agressé) sont reçus, séparément, et conjointement avec les enseignants, afin de travailler en partenariat avec les familles. Un suivi des actions est mené pendant plusieurs semaines.

La directrice ou coordinatrice périscolaire est au centre du dispositif pour créer un lien rassurant avec les parents et les enfants (cf. objectifs 26 et 28 PEM).

Nous souhaitons créer un cadre adapté à l'accueil de l'enfant porteur de handicap ou avec des besoins différents pendant les temps périscolaires. Ainsi, lorsqu'un-e AESH accompagne un enfant pendant le temps scolaire, si nous percevons que l'enfant a besoin de la présence de l'AESH sur les temps périscolaires, il peut être proposé à l'agent de poursuivre son accompagnement sur le temps périscolaire également, selon les besoins de l'enfant (cf. objectif 27 PEM).

Pistes de travail : Former les agents à l'accueil des enfants porteurs de handicap ; créer un flyer à destination des enfants sur la prévention du harcèlement.

V – LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

1- La pause méridienne entre 11h45 et 13h35

| | |
|-------------|--|
| ACTEURS | la commune d'Orsay pour l'organisation de l'accueil, les coordinateurs de la pause méridienne pour la gestion fonctionnelle de l'équipe, les animateurs et les ATSEM pour l'encadrement des enfants. |
| DESCRIPTION | Dans le cadre de sa politique éducative locale, la commune d'Orsay développe l'aspect éducatif de ce temps en s'appuyant notamment sur le « projet pédagogique de la pause méridienne » (un projet maternel et un projet élémentaire) co-construit au sein du service périscolaire. Ce document est un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs et renforcer la prise en charge éducative. L'objectif poursuivi par l'ensemble de l'équipe éducative sur ce temps est double : respecter les rythmes de vie des enfants en tenant compte de la spécificité de ce |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>moment dans l'organisation de la journée scolaire, faire des temps de repas et d'interclasse des moments éducatifs.</p> <p>L'accueil des enfants dans le cadre de la pause méridienne s'organise en deux temps : un temps d'animation et un temps de repas.</p> <p>La qualité de la pause méridienne est l'élément qui va permettre à l'enfant de poursuivre les apprentissages scolaires de l'après-midi dans de bonnes conditions.</p> |
| ORGANISATION | <p>Les enfants inscrits à ce temps de pause méridienne sont pris en charge par l'équipe d'animation (animateurs et ATSEM).</p> <p>Dans les écoles maternelles, les enfants mangent à partir de 11h45 en un ou deux services selon les locaux.</p> <p>Dans les écoles élémentaires, c'est un système de self-service qui est mis en place. Les enfants vont donc au réfectoire quand ils le souhaitent.</p> |
| LIEUX D'INTERVENTION | L'ensemble des lieux d'intervention se situe au sein du groupe scolaire dont dépend l'accueil de loisirs ce qui facilite le déplacement des enfants. |
| MODALITÉS D'INSCRIPTION | <p>Les inscriptions à la restauration scolaire se font à l'année. Deux formules de fréquentation sont proposées : l'abonnement, pour un accueil régulier de l'enfant, ou la fréquentation occasionnelle, pour un accueil ponctuel. Les familles remplissent à cet effet un dossier d'inscription via le site du portail famille. Des fiches de renseignements sont à signer et à transmettre au directeur périscolaire.</p> |
| TARIFICATION | Une grille tarifaire est mise en place et établie en fonction du quotient familial des familles. |
| MODALITÉS D'INFORMATION DES FAMILLES | <p>Les menus peuvent être consultés par les familles via le site Internet de la ville.</p> <p>Concernant les tarifs, les familles peuvent s'adresser directement en Mairie auprès du pôle accueil familles.</p> |

19

2- L'accueil périscolaire du soir de 15h30 à 18h30

Pour les enfants des écoles maternelles

| | |
|-------------|--|
| ACTEURS | <p>4 accueils de loisirs maternels / 4 coordinatrices du temps périscolaire</p> <p>33 animateurs / 16 ATSEM / 4 agents d'accueil périscolaire</p> |
| DESCRIPTION | <p>A partir 15h30, les enfants peuvent bénéficier des activités périscolaires organisées par la Mairie d'Orsay.</p> <p>Pour les petites sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réveil échelonné des enfants à leur rythme, - autonomie surveillée en valorisant le jeu libre. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>Pour les moyennes et grandes sections, différentes postures pédagogiques sont proposées en complémentarité avec les apprentissages scolaires et en adéquation avec les besoins et envies de chaque enfant : organisation d'activités, jeux libres, temps calme...</p> |
| ORGANISATION | <p>Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir sont pris en charge par l'équipe d'animation (animateurs & ATSEM) à la sortie des classes pour être amenés dans les locaux des accueils de loisirs.</p> <p>De 15h30 à 18h30, les parents peuvent venir récupérer leur enfant à tout moment.</p> <p>A 16h30, un goûter est proposé aux enfants présents. Il est pris dans les réfectoires du groupe scolaire dont dépend l'accueil de loisirs. Les enfants reviennent dans les locaux des ALM vers 17h15.</p> |
| LIEUX D'INTERVENTION | <p>L'ensemble des lieux d'intervention se situe au sein du groupe scolaire dont dépend l'accueil de loisirs, ce qui facilite le déplacement des enfants.</p> |
| MODALITÉS D'INSCRIPTION | <p>Les inscriptions aux activités périscolaires se font à l'année. Deux formules de fréquentation sont proposées : l'abonnement, pour un accueil régulier de l'enfant, ou la fréquentation occasionnelle, pour un accueil ponctuel.</p> <p>Les familles choisissent, en fonction de leurs besoins, le ou les jours ainsi que le ou les créneaux horaires souhaités (3 créneaux horaires d'une heure entre 15h30 et 18h30). Les familles remplissent à cet effet un dossier d'inscription via le site du portail famille. Des fiches de renseignements sont à signer et à transmettre à la directrice²⁰ périscolaire.</p> |
| TARIFICATION | <p>La facturation du temps périscolaire pour les familles est établie à l'heure.</p> <p>Le coût horaire du temps périscolaire varie pour les familles orcéennes en fonction de la tranche du quotient familial. Cet accueil est soutenu par la commune et la CAF.</p> <p>Dans un souci d'égal accès pour tous les enfants aux temps périscolaires, la municipalité d'Orsay a fait le choix de la gratuité de la première heure (15h30-16h30).</p> |
| MODALITÉS D'INFORMATION DES FAMILLES | <p>Une plaquette d'information a été établie par le service communication de la ville pour informer les familles de l'offre périscolaire proposée « livret d'accueil périscolaire » adapté selon chaque site.</p> <p>Toutes les informations relatives aux inscriptions (dossier Familles) et à l'organisation du temps péri et extrascolaire sont également diffusées via le site Internet de la ville ou directement en Mairie auprès du Pôle accueil familles.</p> |

Pour les enfants des écoles élémentaires

| | |
|--------------------------------------|--|
| ACTEURS | 3 accueils de loisirs élémentaires/3 coordinateurs du temps périscolaires 15 animateurs / 12 intervenants / 3 hôtesse d'accueil |
| DESCRIPTION | A partir de 15h30 les enfants peuvent bénéficier des activités périscolaires organisées par la Mairie d'Orsay. Depuis 2014, la ville d'Orsay, dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, a mis en place une nouvelle organisation visant à répondre au mieux aux objectifs éducatifs évoqués dans le PEDT mais aussi aux besoins des familles orcéennes. 5 parcours différents sont proposés : |
| ORGANISATION | Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir sont pris en charge par l'équipe d'animation (animateurs ou intervenants) à la sortie des classes, pour être amenés dans les locaux des accueils de loisirs (au sein de l'école). |
| LIEUX D'INTERVENTION | L'ensemble des lieux d'intervention se situe au sein du groupe scolaire dont dépend l'accueil de loisirs, ce qui facilite le déplacement des enfants. |
| MODALITÉS D'INSCRIPTION | Les inscriptions aux activités périscolaires se font à l'année. Deux formules de fréquentation sont proposées : l'abonnement, pour un accueil régulier de l'enfant, ou la fréquentation occasionnelle, pour un accueil ponctuel de l'enfant. Les familles choisissent, en fonction de leurs besoins, le ou les jours, le ou les parcours souhaités ainsi que le ou les créneaux horaires souhaités (3 créneaux horaires d'une heure entre 15h30 et 18h30). Les familles remplissent à cet effet un dossier d'inscription via le site du portail famille. Des fiches de renseignements sont à signer et à transmettre à la directrice périscolaire. |
| TARIFICATION | La facturation du temps périscolaire pour les familles est établie à l'heure. Le coût horaire du temps périscolaire varie pour les familles orcéennes en fonction de la tranche du quotient familial. Cet accueil est soutenu par la commune, la CAF et l'Education Nationale. Dans un souci d'égal accès pour tous les enfants aux temps périscolaires, la municipalité d'Orsay a fait le choix de la gratuité de la première heure (15h30-16h30). |
| MODALITÉS D'INFORMATION DES FAMILLES | Toutes les informations relatives aux inscriptions (les dossier familles) et à l'organisation du temps péri et extrascolaire sont également diffusées via le site Internet de la ville ou directement en Mairie auprès du Pôle Accueil Familles. Une plaquette d'information a été établie par le service communication de la ville pour informer les familles de l'offre périscolaire proposée. Ce « livret d'accueil périscolaire » est adapté selon chaque site. |

Entre 16 heures et 17 heures, il bénéficie d'un temps d'animation puis, entre 17h15 et 18h15 d'un temps d'étude.

VI. Le plan de formation

La formation des agents est un outil essentiel pour atteindre les objectifs fixés.

Nous envisageons un plan de formation sur 3 ans de ce type :

- 2022 : sensibilisation des agents du service à la question des stéréotypes de genre et à l'égalité filles-garçons,
- 2023 : formation de 5 agents sur la laïcité et formation de 2 agents sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap,
- 2024 : formation de 2 agents sur le thème de l'éducation aux médias,
- 2025 : formation de 2 agents sur le thème de l'esprit critique et des discriminations.

VII. La gouvernance et l'évaluation du PEDT

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

1- La gouvernance du PEDT

Le PEDT de la ville d'Orsay repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation.

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat est installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de suivi.

Il est composé de la manière suivante :

- * Le Maire,
- * L'adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance,
- * Les services communaux représentés par la Direction des familles et du parcours éducatif et citoyen (le service périscolaire et le service scolaire) et la Directrice générale des services,
- * Les fédérations de parents d'élèves,
- * L'Education Nationale représentée par les directeurs des écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Orsay,
- * Les associations sportives, artistiques et culturelles de la ville d'Orsay,
- * Les partenaires signataires du PEDT : SDJES, CAF.

Le rôle principal de ce comité de suivi est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs.

Il s'agit d'un espace d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

2- L'évaluation du PEDT : le conseil périscolaire

Le sens de l'évaluation du projet

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires.

L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet
- Pour permettre d'apprécier des éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants qualité du développement personnel des enfants, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants ...

La méthodologie de l'évaluation

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté.

Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité et de la continuité.

L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation fondée sur un référentiel partagé tout en se donnant la possibilité de mettre en œuvre des investigations complémentaires sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires concernent le suivi des différents parcours d'enfants sur une période donnée, sur la réussite des enfants sur le plan social et éducatif...

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des critères quantitatifs et qualitatifs pertinents à évaluer s'inscrivent pleinement dans les missions des conseils périscolaires. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs établis permettent à Monsieur le Maire et à l' élu concerné de piloter collectivement le projet territorial, et de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations éducatives que le PEDT cherche à suivre.

Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de nature différente, permettant de juger :

- De la **pertinence** du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire.
- De l'**impact** du projet : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés à moyen et long terme.

Ambition 1 : Une alliance éducative au service de la réussite éducative pour tous

| Objectifs opérationnels | Référentiel d'évaluation |
|--|--|
| <p>1-Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets d'école.</p> | <p><u>Pertinence</u> L'environnement a un impact sur l'apprentissage.</p> <p><u>Impact</u> L'environnement de travail des enfants est riche et diversifié. Le cadre pédagogique permet aux enfants de se sentir soutenus et de prendre du plaisir dans leurs apprentissages. Les enfants ont des outils variés à leur disposition et des professionnels qui les accompagnent dans la gestion de leurs émotions. Ils développent confiance en eux et bonne estime de soi.</p> <p><u>Indicateur</u> Les animateurs sont sensibilisés tous les deux ans à l'accompagnement aux émotions de l'enfant et à la posture professionnelle qui permet aux enfants d'acquérir confiance en soi et autonomie.</p> |
| <p>2-Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs</p> | <p><u>Pertinence</u> La continuité et la cohérence des actions permettent une meilleure lisibilité pour l'enfant et un renforcement de la possibilité d'atteindre les objectifs recherchés.</p> <p><u>Impact</u> Le partenariat entre les acteurs est effectif. Ils se connaissent et partagent leurs objectifs. Des projets communs existent. Les parcours des enfants bénéficiant de cette offre éducative démontrent des effets bénéfiques en termes de réussite éducative (scolarité, socialisation, civisme ...). Le temps d'accueil dans les structures municipales est valorisé comme un temps d'apprentissage, cela figure dans les projets pédagogiques et d'animation des établissements.</p> <p><u>Indicateur</u> Chaque année, en fin d'année scolaire, des projets «passerelle» sont organisés dans tous les accueils périscolaires entre enfants de GS maternelles vers l'école élémentaire ainsi qu'entre les CM2 et le service jeunesse, et entre les équipes des multiaccueils et les équipes d'animation.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>3-Renforcer la communication, l'accès à l'information et la participation des parents et des enfants</p> | <p><u>Pertinence</u> Le renforcement de la communication avec les parents répond à un besoin formulé par les parents et partagé par la communauté éducative. Les parents ne connaissent pas toujours l'impact des projets et actions menées dans les accueils municipaux.</p> <p><u>Impact</u> Une implication plus forte des parents est recherchée dans le cadre de la mise en œuvre des actions permettant davantage d'échanges avec le reste de la communauté éducative.</p> <p>Les échanges avec les parents et la communication ainsi mis en place apportent des effets bénéfiques pour garantir la continuité éducative.</p> <p><u>Indicateur</u> Deux conseils périscolaires sont organisés par an et permettent aux parents d'aborder les sujets de leurs choix.</p> |
| <p>Ambition 2 : Consolider une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement de l'enfant</p> | |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <p>Référentiel d'évaluation</p> |
| <p>4-Favoriser l'accès à l'offre culturelle, sportive et aux loisirs pour tous</p> | <p><u>Pertinence</u> La sensibilisation des enfants au sport et à la culture permet de diversifier leurs connaissances et de développer leur curiosité et centres d'intérêts. Une tarification basée sur le quotient familial et une première heure gratuite le soir permettent de favoriser la mixité sociale et de compenser les inégalités.</p> <p><u>Impact</u> La fréquentation élevée du temps périscolaire démontre que l'objectif des loisirs pour tous est atteint.</p> <p><u>Indicateur</u> Chaque année, des animations pendant les temps périscolaires sont organisées en lien avec <i>la quinzaine du sport</i> dans le but de faire connaître les associations de la ville.</p> <p>Chaque année la semaine des arts sur les temps périscolaires est organisée en lien avec le service culturel de la ville.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>5-Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants</p> | <p><u>Pertinence</u> L'offre de loisirs mise en place permet de répondre aux besoins identifiés d'autonomie, de développement de compétences et de responsabilisation des enfants afin de contribuer au développement de leurs savoir-être et de les rendre acteur de leur temps de loisirs.</p> <p><u>Impact</u> Les enfants acquièrent de nouvelles compétences, gagnent en autonomie et en responsabilisation. Ils sont capables de faire des choix en comprenant leur environnement.</p> <p><u>Indicateur</u> Au moins deux votes des enfants sont organisés chaque année dans les accueils périscolaires élémentaires pour décider de contenu d'animation ou de contenu d'évènements périscolaires.</p> <p>En maternelle, 90% des activités se font sur le libre choix des enfants.</p> |
| <p>6-Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant et favoriser la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives</p> | <p><u>Pertinence</u> Le respect des rythmes de l'enfant est un élément important de sa santé et donc de ses apprentissages.</p> <p><u>Impact</u> L'offre éducative mise en place respecte effectivement au mieux les rythmes de l'enfant : existence de lieu dédié au temps calme, adaptation des activités en fonction des besoins de l'enfant...</p> <p><u>Indicateur</u> Un espace de repos existe dans chaque accueil périscolaire et est connu et accessible pour tous les enfants pendant les temps périscolaires.</p> |

Ambition 3 – Une vie dans le respect de soi, des autres et de la nature

| Objectifs opérationnels | Référentiel d'évaluation |
|---|---|
| <p>7-Favoriser l'engagement citoyen des enfants et l'égalité filles-garçons</p> | <p><u>Pertinence</u> Le vivre ensemble, l'émancipation des enfants et l'égalité filles garçons constituent des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs du PEDT.</p> <p><u>Impact</u> Les actions éducatives mises en place touchent un nombre important d'enfants et ont des impacts bénéfiques sur leur comportement en tant que citoyen dans l'école : le nombre d'incivilités diminue, les enfants participent à la vie des temps périscolaires. Les filles et les garçons partagent les espaces de la cour d'école équitablement et sont répartis dans les activités sportives et artistiques.</p> <p><u>Indicateur</u> Le projet de délégués périscolaires est organisé dans les trois accueils périscolaires des écoles élémentaires.</p> |
| <p>8-Contribuer à l'éducation aux médias, à l'information et au numérique</p> | <p><u>Pertinence</u> Les enfants ont de plus en plus accès tôt aux outils numériques et aux réseaux sociaux bien que la réglementation le leur interdise avant 13 ans.</p> <p><u>Impact</u> Les enfants développent leur esprit critique et connaissent les dangers d'internet et les bonnes pratiques des outils numériques.</p> <p><u>Indicateur</u> Un animateur est formé chaque année à la question des discriminations et sensibilise le reste de l'équipe d'animation. Un café des parents est organisé sur le thème des écrans.</p> |
| <p>9-Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable</p> | <p><u>Pertinence</u> Les enjeux de connaissance du développement durable sont partagés par l'ensemble des acteurs du PEDT.</p> <p><u>Impact</u> Les enfants participent à des activités liées à la biodiversité, et jouent à l'extérieur souvent. Ils acquièrent des connaissances sur leur environnement naturel. Ils font des sorties dans les bois</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>et fermes environnants qui leur permettent de bien connaître leur territoire.</p> <p><u>Indicateur</u> Des activités variées de type activités manuelles, sportives, et lecture sont organisées chaque jour, à l'extérieur, dans les accueils périscolaires le soir et le midi.</p> |
| <p>10-Sensibiliser à l'inclusion, au climat scolaire et à la lutte contre le harcèlement</p> | <p><u>Pertinence</u> Les apprentissages sont plus efficaces lorsqu'ils se produisent dans un environnement apaisé. Les enfants sont les citoyens de demain.</p> <p><u>Impact</u> Les enfants porteurs de handicap sont accueillis pendant les temps périscolaires. Les enfants entrent en lien avec les animateurs lorsqu'une situation de harcèlement survient. Les animateurs sont formés à la communication et à la prévention du harcèlement. Les situations de harcèlement sont évitées. Les enfants savent communiquer entre eux de manière apaisée et responsable.</p> <p><u>Indicateur</u> Les animateurs organisent des sessions de sensibilisation des enfants au harcèlement chaque année, dans chaque accueil périscolaire élémentaire.</p> |

Fait à Orsay, le

Rémi DARMON,
Maire d'Orsay,
Conseiller Départemental de l'Essonne